



Création de la «Commission Sécurité Routière de la FMS»

Les événements survenus durant l'année 2003 en rapport avec la sécurité des motards sur nos routes ont démontré qu'il devenait urgent de se prendre en charge pour chercher à améliorer notre sécurité, ceci dans le but d'éviter que des propositions soient faites par des personnes, certainement de bonne volonté mais, sans connaissance du monde de la moto (voir propositions du BPA) mais que les propositions soient bien le fait des motards eux-mêmes.

D'où la nécessité par exemple d'améliorer les infrastructures routières, si possible de faire prendre conscience de critères spécifiques de sécurité pour les motards et de standards de nouvelles constructions, mais également des dangers spécifiques à la pratique de la moto.

Pour tendre vers ce but, il faut donc agir de manière préventive, mais malheureusement aussi, combler la lacune des statistiques, principalement en rapport avec les causes des accidents, afin d'en éviter de nouveaux à des endroits sensibles.

La FMS a donc décidé de créer la

Commission Sécurité Routière

qui aura comme **mission** de

- **répertorier** les endroits dangereux sur les routes communales, cantonales et nationales,
- les **signaler** aux autorités compétentes afin que des modifications soient entreprises,
- contribuer à **l'établissement de statistiques** spécifiques aux accidents de la route impliquant des motos et qui prennent en compte les causes de ces accidents,
- **sensibiliser** les membres de la FMS et les motards en général, à la problématique de la sécurité routière par exemple, par des articles, ceci avec l'aide de « délégués sécurité routière » nommés dans les clubs affiliés et dans d'autres groupes ou organismes motos. En effet, d'autres partenaires sont également les bienvenus pour contribuer à la réussite de cette mission qu'est l'amélioration de la sécurité du monde de la moto.
- de **participer à l'évolution** de la politique de la FMS autour du thème de la sécurité routière et des intérêts des motards,
- la Commission peut également agir dans le but **d'amélioration la condition des motards sur d'autres points, par exemple en cherchant**



à faciliter l'accès à la formation "continue", mais aussi par d'autres mesures, ceci en accord avec le CD de la FMS.

L'**organisation** de cette commission, en plus des délégués de la FMS aux commissions de l'OFROU/VESIPO et de la fédération routière suisse (FRS) et du conseil de sécurité routière (CSR) prévoit un noyau de trois personnes, qui sont responsables de

- **définir quels types de dangers** de l'infrastructure routière sont à signaler, la documentation à produire et la manière de les signaler,
- **définir la procédure à suivre** pour l'établissement des statistiques,
- **organiser** une toile d'informateurs bénévoles, avec l'aide des clubs, des autorités et d'autres organismes ou groupes, pour permettre la récolte et la diffusion de l'information. Former ces bénévoles.
- **développer un réseau de contacts** auprès des services de sécurité routière indépendants, des polices cantonales voire d'autres organismes tels que le TCS, l'ACS, les associations de moniteurs de moto-écoles, etc.
- **rédiger des textes** autour du thème de la sécurité pour le journal fédératif, pour les délégués des clubs (transmissions par e-mail), pour le site Internet, et d'autres partenaires.
- **diffuser** l'information à la presse, aux organismes de sécurité des cantons, de la confédération et maintenir des contacts avec les médias.
- **tâche de représentation** de la Commission Sécurité Routière de la FMS à l'extérieur, soit auprès d'organismes, d'autorités et d'autres groupes ainsi que des médias,
- **fonctionne en interface** entre les motards non affiliés et la FMS
- **répertorie** également les « exemples » de bonnes infrastructures ou mesures afin de les utiliser comme modèle
- **prévoir un budget** et ne pas le dépasser,
- **trouver des partenaires** disposés à aider financièrement ou par un soutien technique.

Les cahiers des charges des divers acteurs de cette commission, les lettres standards, ainsi que la fiche signalétique relative aux problèmes à signaler aux autorités, sont présentés sur la nouvelle plateforme Internet de la FMS.



**Commission Sécurité Routière
Verkehrssicherheitskommission
Commissione Sicurezza Stradale**



La commission est rattachée directement au Conseil de Direction. Le responsable Romand et Président de la commission est Philippe Hengy, voir aussi www.himay.ch. Le responsable tessinois est Fausto Moretti, pour certains plus connu sous le nom de "popy" ou Alias "Guglielmo Tell". La FMS recherche encore un candidat Suisse alémanique, ce poste étant occupé ad intérim, par Thomas Galizia.

Il va de soi qu'il est indispensable que les membres de la FMS se mobilisent pour cette commission. Le rôle de la FMS est justement de fédérer et de faire partager à tous les expériences des uns et des autres. Nous comptons sur vous pour améliorer la sécurité routière de tous et pour participer à l'essor de cette commission !

La « Commission Sécurité Routière (CSR) »

**... l'organisme de sécurité de la FMS pour
l'ensemble des motards !**

En fait, la sécurité des motards par les motards !